



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mardi 2 juin 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absentes, madame la conseillère Nathalie Lemieux et monsieur le conseiller Pierre Lanthier.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Audet, Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Jean Boileau, Julie Cardinal, Denis Doucet, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Patrick Robert-Meunier, Marie-Hélène Rivard et Mario St-Pierre.

CP20200602-P1 ÉTATS FINANCIERS 2019

9 h 35 – Présentation par monsieur Mario St-Pierre et par madame Julie Cardinal.

Monsieur le maire fait un résumé des faits saillants des états financiers de 2019.

Monsieur le conseiller Mike Duggan, à titre de président du comité de vérification, fait une brève allocution.

La présentation débute par l'explication des rôles et responsabilités des divers intervenants dans la production des états financiers dont :

- le Service des finances;
- les auditeurs indépendants et la vérificatrice générale;
- le cabinet du maire;
- le comité de vérification;
- le comité exécutif.

Suite à la préparation des états financiers 2019 par le Service des finances, l'auditeur indépendant Deloitte et la vérificatrice générale madame Johanne Beausoleil nous confirme que :

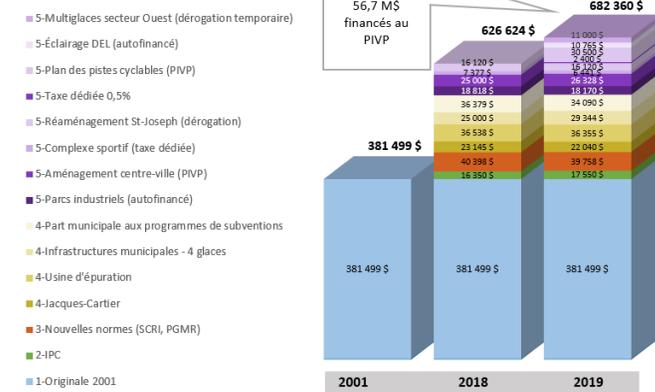
- « Les états financiers représentent une image fidèle de la situation financière de la Ville de Gatineau au 31 décembre 2019 »;
- « Dépôt d'un rapport d'audit favorable sans aucune réserve ».

Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales (surplus comptable) vs surplus net 2019 (exprimé en milliers de dollars)

Excédent de fonctionnements (surplus comptable)		35 047 \$
<i>Versements aux réserves des sommes prévues au budget ou selon les politiques en vigueur (projet de résolution # 120420)</i>		
Cycle de vie des nouveaux immeubles et équipements	(4 350) \$	
Revenus de taxes du PPU centre-ville – plan d'investissements -projets de développement	(2 238) \$	
Produit des ventes nettes de propriétés versé à la réserve pour des acquisitions stratégiques	(1 830) \$	
Affectations déjà autorisées par résolution du conseil municipal	(1 214) \$	
Produit des ventes nettes de propriétés-parcs industriels	(882) \$	
Surplus - Maison de la culture (704K \$) et Développement économique – FDT (11K \$)	(715) \$	
Élection 2021	(575) \$	
Remboursements de surdimensions en remboursement de la dette	(67) \$	
		(11 871) \$
Sous-total		23 176 \$

Évolution de la dette

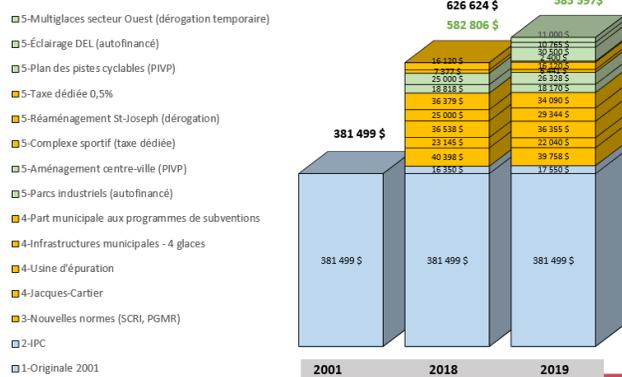
(exprimé en milliers de dollars)



Variation 2018 – 2019	
Nouvelles normes	2 118 \$
Projets de développement (PIVP 15-18)	1 328 \$
Aménagement secteur 4 glaces	4 500 \$
Taxe dédiée 0,5 %	2 400 \$
Plan pistes cyclables	30 500 \$
Multiglaces secteur Ouest	11 000 \$
Éclairage DEL	10 765 \$
IPC	1 200 \$
Remboursement en capital	(8 075) \$
Total	55 736 \$

Évolution de la dette (suite)

(exprimé en milliers de dollars)



Dettes autofinancées: 96 763 \$

Augmentation de la dette non autofinancée: 186 548 \$

RECOMMANDATIONS :

Le comité exécutif recommande au conseil;

CE-FIN-2020-001

Accepter le dépôt des états financiers : Projet de résolution numéro 120692

CE-FIN-2020-002

Approuver les affectations du surplus budgétaire de 2019 : Projet de résolution numéro 120420

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande quelle est la différence entre un déficit et une dette puisqu'on sait qu'une ville ne peut pas faire un déficit. M. St-Pierre explique qu'une ville peut faire un déficit, mais qu'elle ne peut pas déposer un budget déficitaire. Si à la fin d'une année une ville fait un déficit, il existe deux options :

- Option 1 : Financer ce déficit l'année suivante en augmentant, par exemple, les taxes municipales ou en diminuant les services.
- Option 2 : Financer ce déficit par un emprunt remboursable sur une période maximale de cinq ans.

Madame la conseillère Louise Boudrias mentionne que lors du vote de la semaine prochaine, les élus approuveront les affectations de surplus budgétaire de 2019. Elle demande si lors de l'étude du budget ou d'ici là, les conseillers pourront modifier leurs choix. M. St-Pierre répond qu'il est possible de le faire, mais qu'il pourrait y avoir des conséquences ou des répercussions ailleurs dans le budget.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande s'il est possible d'avoir une réserve pour les catastrophes. M. St-Pierre mentionne qu'il s'agit d'une décision politique, mais que nous avons tout de même une réserve pour imprévus et un surplus libre.

M^{me} Boudrias aborde la question de la vente des terrains sur lesquels il existe des arénas qui seront détruits. Elle aimerait qu'avant le budget, une réflexion soit faite sur l'ensemble de ces terrains et que le conseil se penche spécifiquement sur cette question. Madame la conseillère Audrey Bureau indique que ce n'est pas la première fois que cette demande est formulée et que ce n'est pas encore fait. M^{me} Lajoie répond qu'on reviendra aux élus avec un topo clair de la situation des terrains des arénas qui seront démolis et on fera la même chose avec le complexe 4 glaces et 3 glaces communautaires.

MME Bureau demande s'il existe une politique qui nous oblige à faire des placements éthiques. M^{me} Lajoie mentionne que l'administration travaille là-dessus et que l'on doit revenir aux conseillers en 2020.

Les recommandations seront présentées au conseil municipal du 9 juin et les conseillers sont en faveur de ce qui leur a été présenté.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Pétition déposée au conseil municipal du 21 avril 2020 de madame Adèle Roman – Protégez la forêt Boucher et demandez le développement durable
2. Procès-verbaux de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 12 décembre 2019, 30 janvier, 27 février et 26 mars 2020 ainsi que de l'assemblée extraordinaire tenues les 13 février et 16 avril 2020

Fin du comité plénier public à 10 h 45.